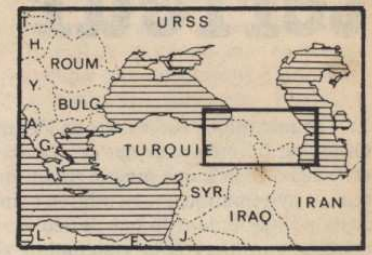


PUBLICATION DU COMITE DE DEFENSE DE LA CAUSE ARMENIENNE A L'OCCASION DE LA JOURNEE NATIONALE D'ACTION DU 24 AVRIL 1981 CDCA  
 17 rue Bleue 75009 PARIS  
 15 rue du 24 Avril 1915 69150 DECINES  
 12/14 rue St Basile 13001 MARSEILLE

# 413 24 AVRIL



24 avril 1981

# la cause arménienne

**éditorial** La presse s'est efforcée, avec un sérieux très inégal, d'expliquer le développement du terrorisme arménien, en évoquant souvent la notion de vengeance à froid. C'est mal comprendre la réalité issue des conditions faites au peuple arménien victime du nationalisme farouche d'une Turquie sanguinaire, encouragée par les impérialismes soviétiques, prêts aux arrangements les plus vils pour sauvegarder leurs intérêts économiques et stratégiques. D'injustices en compromis, la violence oppressive qui s'exerce sur les peuples réduits au silence et condamnés à l'oubli, éclate un jour brutalement. Les Arméniens - 7 millions aujourd'hui - ont été dispersés, dans les pires conditions que l'on sait, spoliés, arrachés de leur terre, au prix d'un terrible génocide, le premier du XX<sup>e</sup> siècle. Cette terre en friche, investie par des usurpateurs, la nation arménienne l'a nourrie pendant trente siècles, pour y faire fleurir une civilisation chrétienne depuis la première heure, dans son environnement troublé et hostile : elle a donné au prix du sang, sa contribution au patrimoine de l'humanité.

## RENDRE L'ARMENIE

Cette terre qui, pour les Turcs, est un butin de guerre, une monnaie d'échange représente pour les Arméniens toute leur vie, leur survie, car ils savent qu'ils sont condamnés à mourir en diaspora et qu'ils ne veulent pas plus être les otages des Turcs que ceux des Russes. La Turquie aura beau déployer toutes ses manœuvres habituelles pour exercer sa terreur, elle ne pourra pas continuer longtemps l'œuvre destructrice de ses prédécesseurs, face à la détermination des Arméniens à faire valoir leurs droits. Plus que jamais, ils ont les moyens de constituer leur Etat, forts de leur politique nationale indépendante qui s'exprime dans les organisations combattives. Ils déploieront tous les efforts pour convaincre le monde entier du bien-fondé de leurs revendications. La Turquie doit se résoudre à tendre la main pour réparer l'irréparable en acceptant le voisinage de la Nation Arménienne sur le plateau arménien, qu'elle occupe. C'est le chemin de l'amitié et de la reconnaissance de l'autre qui conduit à la coexistence pacifique. Il suffit de s'y engager pour que cesse la violence.

## Qui sont les arméniens

L'Arménie est peu connue. Ce qu'on sait d'elle représente peu par rapport à ce qu'elle fut vraiment : la sentinelle fidèle et obstinée de l'Europe au Proche-Orient. Elle incarne trois mille ans d'histoire parfois apocalyptique, au terme de laquelle on pourrait conclure que l'Europe a trahi l'Arménie.

Ce qui caractérise par ailleurs les Arméniens, c'est leur foi chrétienne. En 301, l'Arménie devient le premier Etat du monde qui fait du christianisme sa religion officielle ; elle restera chrétienne contre vents et marées. Ainsi, en 451, les Arméniens perdirent la bataille d'Avair face aux Perses, mais leur résistance fut telle que ceux-ci renoncèrent à l'idée de leur imposer le mazdéisme.

L'adoption du christianisme explique l'importance de l'apport architectural arménien du IV<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle.

Sur le plan des lettres, l'âge d'or de la littérature arménienne se situe à partir du V<sup>e</sup> siècle de notre ère, favorisé par une langue originale et un alphabet créé par Saint Mesrob, vers 405.

Au VIII<sup>e</sup> siècle, les Arabes envahirent l'Arménie. Devant le danger que représentait cette invasion, les nobles rétablirent en faveur de Achot le Grand (dynastie des Bagratides) l'antique royauté arménienne.

Pendant cent soixante ans (885-1045), sous le règne des Bagratides, l'Arménie connut à nouveau une période de prospérité. Ani, la ville aux quarante portes et aux mille et une églises, devint le cœur de l'Arménie, " la sœur asiatique de Byzance ".



Du XI<sup>e</sup> siècle à 1375, la dynastie des Roupéniens régna sur la Nouvelle Arménie et établit des contacts étroits avec les Croisés. Elle prit une part essentielle dans la libération de la Terre Sainte et s'allia même à la famille française des Lusignan.

Le peuple arménien qui, après mille ans d'existence s'était heurté aux envahisseurs successifs, réussit à maintenir sa présence sur sa terre.

Puis vinrent les Turcs. Et avec eux, pendant des siècles, le cycle infernal des massacres, spoliations, destructions, jusqu'à l'acte qu'ils voulaient final, de 1915.

Mais plus ils frappaient, plus les Arméniens, qui étaient devenus une minorité sur leur propre terre, s'organisaient pour maintenir leur identité nationale, réussissant même, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, une Renaissance culturelle qui s'intégrait dans les grands courants de la pensée d'alors.

Aujourd'hui, tant en Arménie Soviétique - créée en 1920 à la suite de la soviétisation de la République Indépendante d'Arménie de 1918 - qu'en diaspora, 7 millions d'Arméniens savent que, pour eux, il n'est qu'un combat : la récupération des terres qui entourent le lac de Van et l'Ararat, à l'est de la Turquie, et qui ont toujours constitué la patrie arménienne.

## Pourquoi le génocide



Entre 1915 et 1917, les deux tiers des Arméniens de l'Empire Ottoman, c'est-à-dire 1.500.000 personnes, ont été victimes du plus effroyable des crimes, celui de génocide, conçu, organisé et exécuté par le gouvernement jeune-turc.

Nul ne peut nier le dessein délibéré du gouvernement jeune-turc d'exterminer les Arméniens et sa responsabilité dans les atrocités commises.

Il serait naïf de croire que ce qu'on a appelé " le premier génocide du XX<sup>e</sup> siècle " résulte d'une flambée de violence incontrôlée ou d'un simple accident dans l'histoire de la Turquie.

La politique expansionniste de l'Empire ottoman ne s'est jamais accomodée de l'obstacle arménien. Six siècles de domination turque n'ayant pas réussi à réduire la résistance du peuple d'Arménie, les gouvernements de l'Empire ont eu recours à des solutions de plus en plus radicales. Et qu'on ne tente pas de disculper la Turquie en citant la bienveillance de quelques Sultans, ou même le bon climat d'entente régnant entre villageois turcs et arméniens de l'Anatolie.

Il suffisait d'un geste, d'un ordre de l'administration ou d'une campagne d'excitation bien orchestrée pour faire voler en éclats la prétendue amitié, cyniquement invoquée par la Turquie de 1981. Dès lors, tout ce qui pouvait séparer Turcs et Arméniens - religion, traditions, culture, tempérament, niveau socio-économique - resurgissait promptement, mettant à nu des antagonismes presque irréconciliables. Néanmoins, les deux peuples auraient pu continuer à vivre côte à côte, dans un climat de neutralité réciproque, comme savent le faire les nations civilisées. Malheureusement, l'Empire Ottoman n'a jamais supporté le partage de son hégémonie sur les territoires occupés par ses armées, et, à plus forte raison, sur des terres habitées par ses propres ressortissants. Les revers subis par les armées turques en Europe Centrale et dans les Balkans ont été très mal ressentis par le pouvoir, qui a reporté tous ces efforts sur la consolidation de l'Empire au plan intérieur. Cela signifiait, en clair, la mise au pas des minorités ethniques, dont l'une, la minorité arménienne, était en train de vivre, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, une renaissance culturelle et politique d'une exceptionnelle vitalité.

Le danger arménien est apparu, plus menaçant encore, avec la signature du Traité de Berlin,

# La constance de la terreur turque

La Turquie, digne successeur de l'Empire Ottoman, lui-même héritier des Tamerlan et Gengis Khan a une longue tradition de terreur systématiquement utilisée comme arme politique dans le but de réduire les peuples non-turcs à la résignation et à l'apathie.

L'intimidation, instrument de domination, a été haussée au rang de principe permanent par les différents gouvernements turcs, même lorsque ceux-ci ont un vernis progressiste, afin d'exploiter les minorités et d'annihiler toute expression d'identité. Cette violence d'Etat s'est particulièrement manifestée à l'encontre des Arméniens, tant au niveau moral que sur le plan physique.

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, une politique radicale d'islamisation des Chrétiens par la force est adoptée : le Sultan Sélim Yavouz avait donné l'ordre de massacrer les chrétiens qui ne se convertissaient pas.

L'Europe Centrale, elle aussi dévastée par les hordes touraniennes et ottomanes, fut soumise à la terreur et à la même exploitation.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il restait encore 30 % de chrétiens dans l'Empire ottoman ; aujourd'hui, ils ne représentent que 0,5 % de la population où les Arméniens sont soumis à une violence plus indirecte mais tout aussi perverse : contraintes administratives, arrestations arbitraires, menaces...

Les 80.000 Arméniens restant en Turquie ne peuvent que choisir entre la soumission absolue ou l'exil.

De 1850 à 1896, une série de massacres faisant près de 500.000 victimes a été engendrée par cette détermination de terroriser définitivement les Arméniens.

En 1909, malgré le nouveau régime " progressiste " et la réconciliation nationale, 30.000 Arméniens sont massacrés à Adana ; en 1915, ce même régime organise et fait soigneusement exécuter la déportation et le génocide du peuple arménien, en le déposant de tous ses biens et de ses territoires ancestraux.



Les Kémalistes parachèvent cette action d'envergure en massacrant près de 200.000 Arméniens de 1919 à 1922 et en détruisant la jeune République Indépendante d'Arménie.

De 1925 à 1938, Kémal Atatürk avec son parti au pouvoir voulant supprimer toute velléité d'affirmation d'identité non turque, se retourne contre les Kurdes et en fait massacrer près d'un million dans les régions de Diyarbékir, Dersim, Ararat... ; la loi n° 1850 du 29 juillet 1931 aboutit les meurtriers.

En 1943, la Turquie rend un ultime " hommage " à Talaat, artisan du génocide arménien, en lui élevant un mausolée à Istanbul.

En 1955, c'est à nouveau les chrétiens et en particulier les Grecs qui sont pris à partie.

En juillet 1965, la loi n° 648 en violation du Traité de Lausanne signé par la Turquie, déclare : " Les partis politiques n'ont pas l'autorisation d'affirmer que sur le territoire de la République turque, il existe des minorités basées sur des différences ethniques, politiques ou linguistiques ".

La Grande-Bretagne, la France et le Japon, garants du traité, n'ont jamais veillé à son application.

Dès cette date, les autorités turques font pression en se livrant à un chantage systématique, sur de nombreux pays occiden-

taux, afin que ceux-ci continuent d'ignorer les justes revendications arméniennes. En 1974, par ailleurs, les forces armées turques occupent 40 % du territoire de la République de Chypre : 6.000 morts, 2.000 disparus et 200.000 réfugiés ; le rapport du Conseil de l'Europe en 1976 indique que la Turquie s'est rendue coupable d'assassinats, de tortures, de viols, de pillages, d'expulsions et de déportations.

De 1974 à 1980, les hauts fonctionnaires turcs nient, à la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, le génocide arménien en déformant les faits historiques.

En 1980 et 1981, une campagne de presse vise à intimider les Arméniens : le quotidien Hurriyet, ne se contentant pas de falsifier honteusement l'histoire, convie les Turcs à la curée en déclarant entre autres : " Une révolution islamique en Turquie vengera ces sublimes martyrs, sans laisser vivant un seul Arménien. La question arménienne n'est rien d'autre que l'affaire d'une journée, d'une heure... "

En 1981, les ambassades de Turquie orchestrent en Europe des manifestations visant à intimider les communautés arméniennes.

Cette tradition de terreur se retournant contre les Turcs a engendré en Turquie le plus effrayant déchaînement terroriste du monde : 250 attentats politiques pour l'année 1977, 1.000 en 1978, 1500 en 1979 et 4000 en 1980.

Les attentats " arméniens " ne représentent pas 1 % de cette vague de violence. Le terrorisme est l'imitation des méthodes des puissants par les opprimés, croyant que cette forme d'action est la seule façon de riposter, lorsque la terreur d'Etat, directe ou indirecte, est à son paroxysme.

Celle de l'Etat Turc est devenue insupportable.

J.F. JAUBERT

## Pour que cesse le terrorisme

Depuis 1973, après plus de cinquante ans d'échec de la politique légaliste, le terrorisme arménien apparaît dans le monde comme un nouveau moyen d'expression. On compte aujourd'hui de très nombreux attentats contre des diplomates et des institutions turcs, mais aussi contre des institutions de pays qui soutiennent la politique de la Turquie.

Ce terrorisme, parfois qualifié de " publicitaire ", ne peut qu'être condamné par les organismes ayant choisi les voies légales et l'action en profondeur. Toutefois, personne ne peut nier sa contribution à imposer la réalité du Problème Arménien, par le relais des médias. La violence d'aujourd'hui n'est que la réplique à la violence d'Etat exercée depuis maintenant soixante cinq ans par la Turquie.

C'est en 1921, à Berlin, que Soghomon Tehlirian exécute Talaat Pacha : acte pour lequel il sera acquitté par le tribunal allemand. L'application des sentences prononcées par contumace au procès des Unionistes sera poursuivie et ainsi tomberont sous des balles arméniennes Saïd Halim, Behaeddine Chakir, Djemal Azmi et Djemal, tous en fuite à l'étranger.

Quant aux autres condamnés, ils termineront paisiblement leur vie pour certains, mais, la plupart rejoindront Mustapha Kémal.

En 1973, Kourken Yanikian, âgé de 77 ans, abat le consul et le vice-consul turcs de Los Angeles. Il se constitue immédiatement prisonnier et décrit son geste comme " une initiative personnelle en signe de vengeance pour les 26 membres de sa famille tués lors des massacres de 1915 ". Il est jugé et condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, avec le statut de prisonnier politique. Malgré son grand âge, sa remise en liberté vient d'être refusée par la Cour américaine, à la suite des pressions directes du gouvernement turc.

C'est en 1975 qu'apparaissent les premiers attentats contre les institutions et les représentants du gouvernement turc, revendiqués par des organisations terroristes. Ils débutent en Europe, mais très rapidement s'étendent au monde entier.

Ainsi, l'Armée Secrète Arménienne de Libération de l'Arménie explique, dans son manifeste, qu'elle lutte " contre l'Etat fasciste turc responsable du génocide et de la spoliation des Arméniens, mais aussi contre les grandes puissances co-responsables. Cette lutte sera poursuivie jusqu'à la restitution au peuple arménien de tous ses droits ".

L'ASALA situe son action dans le cadre du combat des peuples opprimés contre les impérialismes. Ce caractère internationaliste de la lutte armée est partagé par deux autres organisations : la Nouvelle Résistance Arménienne et le " Mouvement du 3 octobre ". Ces groupes ont à leur actif un grand nombre d'actes terroristes contre les institutions de plusieurs puissances occidentales, mais aussi l'exécution de diplomates turcs, la dernière en date étant celle de Paris.

Une autre organisation a également revendiqué des attentats contre des diplomates : le " Commando des Justiciers du Génocide Arménien ". Sa stratégie est beaucoup plus sélective : " Le peuple arménien est en guerre contre la Turquie qui maintient depuis les Jeunes-Turcs, le kémalisme et les gouvernements successifs, la même ligne politique ".

Les attentats sont toujours orientés vers des représentants officiels du gouvernement. " Ces actes cesseront immédiatement le jour où la Turquie acceptera d'entamer le dialogue avec le peuple arménien pour l'aboutissement de tous ses droits légitimes ". Il est bien clair ainsi que deux tendances existent au sein de ces mouvements ; de toute évidence, aucune

organisation n'agit pour assouvir une vengeance datant de 65 ans.

Il faut donc essayer de trouver une explication.

Rien ne serait plus lâche que de se retirer sur une position neutre ou de se contenter de condamner moralement l'emploi de la violence. Pour combattre efficacement la terreur, le terrorisme et la tentation du terrorisme, il faut d'abord mettre en lumière les phénomènes de l'activité terroriste, ses causes, ses origines et ses effets dans leur interdépendance.

Si l'on peut penser aujourd'hui que certains groupes agissent au sein de mouvements internationaux, il n'en reste pas moins vrai que le discours politique qui sous-tend leur action est arménien.

Le motif de cette violence est bien la terreur turque, sourde mais permanente.

Le principal obstacle à toute évolution de la situation est et reste la Turquie qui n'a pas changé sa position vis-à-vis du problème arménien, encouragée par la complicité des puissances impérialistes. Cela justifie, pour une frange activiste, l'orientation de la lutte armée contre ce pays pour obtenir l'ouverture d'un dialogue.

Cette violence qui heurte les esprits, ne peut être une fin en soi ; elle correspond à la situation bloquée par la Turquie, qui en porte l'entière responsabilité. Ces mouvements clandestins ne dépendent pas des communautés locales et il paraît bien difficile d'infléchir actuellement leur route.

Seuls, les efforts importants menés par ailleurs pour aboutir à des solutions politiques, devraient permettre à la Turquie de choisir une meilleure méthode et s'asseoir autour d'une table pour entamer ce dialogue obstinément refusé depuis toujours.

K. TIGRANIAN



photo CSMHK 1980

Le mausolée du bourreau des arméniens à Istanbul

suite de la page 1

en 1878, qui donnait aux grandes puissances du moment un droit de surveillance quant à l'application des réformes.

Abd Ul Hamid dit le Sultan Rouge n'a pas supporté l'affront. Jouant habilement sur la cruauté légendaire de la soldatesque turque et le fanatisme religieux des masses musulmanes, il n'eut aucune peine à enclencher le cycle infernal de la répression contre les Arméniens. Bilan : près de 300.000 personnes massacrées entre 1895 et 1896. L'Europe s'émeut, mais les gouvernements occidentaux n'interviennent pas.

Les Jeunes-Turcs ne manqueront pas de tirer les enseignements de l'indifférence des Puissances au moment de mettre leur plan d'extermination à exécution. Il faut voir dans l'impunité dont a joui en cette circonstance l'Empire Ottoman une cause supplémentaire, sinon décisive du génocide de 1915.

La suite allait mettre en évidence l'incroyable duperie dont furent victimes les Arméniens qui crurent, pendant trop longtemps, aux bons sentiments des Jeunes-Turcs, alors que ceux-ci élaboraient dans l'ombre, dès les années 1909, le plan d'extermination des Arméniens.

A ce jour, aucun gouvernement turc n'a exprimé de repentir ni pris des initiatives qui eussent pu annoncer un changement radical d'attitude sur le problème arménien. L'histoire contemporaine du peuple arménien nous enseigne que la reconnaissance du génocide et la question territoriale restent profondément liées à une modification de rapports de forces entre Turcs et Arméniens.

Et une pareille modification ne relève nullement de l'utopie.

A.T.K.

Marseille

## 14 mois de prison déjà

Le mercredi 6 février 1980, l'ambassadeur de Turquie en Suisse échappe à un attentat sur une place de Berne. Le vendredi 8 février 1980, Max Hraïr Kilndjian, Arménien de nationalité française, est interpellé à Marseille, interrogé durant 48 heures par la police française, avant d'être présenté devant le juge d'instruction et incarcéré le 10 février. Max Hraïr Kilndjian est inculpé de tentative d'assassinat.

Ces deux événements, qu'une période de 65 ans sépare, ne sont cependant pas sans relation. En effet, l'attentat de Berne a été revendiqué, comme d'autres attentats politiques, par une organisation clandestine arménienne. Par ailleurs, le refus du diplomate turc de porter plainte souligne la volonté de ne pas soulever les mobiles d'un acte visant, non pas un individu, mais la représentation officielle de l'Etat turc. Pour sa part, Max Hraïr Kilndjian affirme son attachement et sa solidarité à la Cause Arménienne, seule motivation des faits qui lui sont reprochés.

En le maintenant en prison depuis quatorze mois, sans jugement, la France ne cherche-t-elle pas à donner le change aux pressions turques sur la justice française et manifester sa bonne volonté à châtier les coupables, même s'ils ne sont que présumés ?

Max Hraïr Kilndjian est une victime du génocide ; il est aujourd'hui, une victime en prison.

Les bourreaux de ses parents et grands-parents sont, eux, impunis, libres d'exhiber leur masque d'innocence dans les capitales du monde entier par diplomates interposés. Comment pourrait-on croire en la justice de quelque Etat qui cherche à préserver l'immunité des véritables coupables, des coupables du crime de génocide ?

Le seul coupable reste la Turquie.

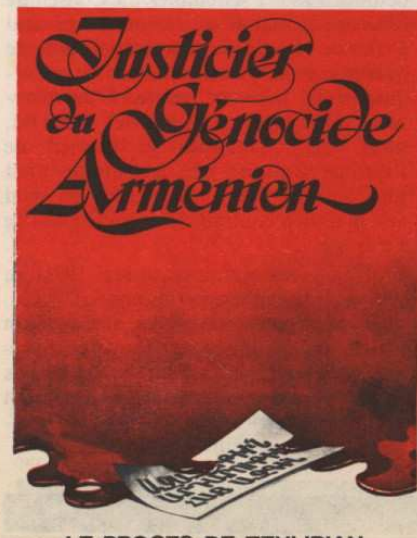
### il faut libérer KILNDJIAN

Genève

## mobiles honorables

Actuellement, seule la Suisse s'est exprimée sur le terrorisme arménien, à l'occasion du procès de deux jeunes Arméniens, en Janvier et Février 1981, à Genève. Victimes de l'explosion accidentelle d'une bombe qu'ils confectionnaient, Alec Yénicomechian et Suzy Mashérdjian ont été inculpés de détention illégale d'explosifs pour l'un et d'extorsion de fonds au profit de l'ASALA dont ils se réclamaient, pour l'autre. La clémence relative de la sentence prononcée par la Cour à leur encontre (huit ans de réclusion avec sursis et quinze ans d'expulsion) traduit le sentiment de la Suisse envers le peuple arménien et sa Cause. Il faut dire que le procès est devenu très rapidement le procès de la Turquie avec une déclaration enregistrée de l'inculpé, une projection d'un film sur le génocide arménien. La presse a rendu un écho plutôt favorable à la "noblesse des motifs" et l'ensemble des observateurs ont bien accueilli la libération d'Alec et Suzy.

vient de paraître



LE PROCES DE TEHLIRIAN



Un groupe de résistants arméniens 1896

## La tradition de résistance et le rôle de la F.R.A

En survivant près de trois mille ans aux carrefours de l'Orient et de l'Occident, en conservant, malgré le choc des invasions répétées, ses traits culturels originaux, le peuple arménien a donné la preuve d'une vitalité exceptionnelle. Sa tradition de résistance s'est exprimée au cours des siècles, sous la domination ottomane, notamment dans la Karabagh, Zeitoun et Hadjin, et a connu une renaissance à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, face à l'accroissement de l'oppression turque par la création des organisations politiques Arménagan, Hintchakian et Daschnagtsagan.

La F.R.A., Fédération Révolutionnaire Arménienne, créée en 1980, à Tiflis, par une poignée de jeunes intellectuels décidés à obtenir par la lutte armée les réformes promises au Congrès de Berlin (1878) et à émanciper leurs concitoyens, se développe rapidement et installe de la Transcaucasie à Constantinople, de la Perse aux Balkans, de la Suisse aux Etats-Unis, un réseau de comités. En quelques années, elle devient un parti populaire (paysans, artisans, intellectuels) unissant les éléments dissociés de la nation arménienne que divisent les frontières entre les Empires ottoman, russe et perse et qu'écartèlent déjà les espaces diasporiques.

Parti fédérateur, parti révolutionnaire luttant pour l'avènement d'une société démocratique et socialiste, la F.R.A. forge autour des thèmes de la résistance armée à l'oppression turque, kurde ou russe, l'auto-défense de la paysannerie arménienne. Elle préconise l'autonomie administrative et politique, la conscience unitaire et crée - au sens moderne de ce terme - la nation arménienne que dix siècles de domination politique étrangère avaient réduite au rang d'une communauté religieuse.

L'étonnante longévité de la F.R.A., dont la stratégie, la tactique et l'organisation ont évolué pour lui permettre de s'adapter aux données nouvelles de la Question Arménienne, s'explique par le fait que la F.R.A. assure aujourd'hui comme hier, une double fonction : unir les Arméniens dans une organisation politique commune, être l'instrument de leur volonté de

lutte pour la solution de la Question Arménienne.

L'histoire de la F.R.A. qui prend la part principale dans la tradition de la résistance arménienne, peut être divisée en trois grandes périodes :

1. De 1890 à 1914, c'est la période de populisme du parti. Il a pour objectif la défense et l'émancipation des paysans arméniens de Turquie. Il organise le mouvement fédéaï. Sorti du peuple - intellectuel caucasien ou ottoman, prêtre ou paysan - le fédéaï est le révolutionnaire arméni qui a voué sa vie à ce même peuple qu'il défend et qu'il réveille par l'exemple de ses exploits et de son sacrifice. Constitués en groupes de combat mobiles de dix ou quinze hommes les fédéaïs doivent apprendre aux paysans du Daron ou du Vasporagan à lutter et à se défendre.

Mais la F.R.A. peut aussi passer à l'offensive, en s'emparant de la Banque Ottomane à Constantinople (1896) dans le but d'ébranler la conscience des Grandes Puissances ou en organisant un raid punitif contre une tribu kurde à Khanassor (1897). A partir de 1903, la F.R.A. organise et dirige les luttes des Arméniens du Caucase insurgés contre la politique de russification du tsarisme, mobilise les fédéaïs pour l'auto-défense de la communauté arménienne menacée par la sanglante guerre arméno-tatare qui coïncide avec la Révolution russe de 1905. Devenue parti arménien en Transcaucasie, elle résoud les contradictions entre luttes de classes au Caucase et lutte nationale en Turquie, en adoptant un double programme et en adhérant à la II<sup>e</sup> Internationale (1907).

2. De 1914 à 1921, la F.R.A., qui a su organiser, durant le génocide, la défense d'une communauté (Van) ou le sauvetage d'une autre (Sassoun) accepte ses responsabilités et sur les ruines de l'Empire russe, jette les bases d'une République Indépendante Arménienne (1918-1920) dont elle assume les destinées. Lorsque, sous les coups conjugués de la Turquie kémaliste et de la Russie soviétique, l'Arménie doit à la fois renoncer au traité de Sévres et accepter sa soviétisation, la

F.R.A. incarne le mécontentement populaire qui éclate dans l'insurrection de février 1921.

3. Depuis 1923, date à laquelle la F.R.A. a officiellement cessé d'exister en Arménie soviétique, mais où "l'esprit daschnak" a survécu dans la mentalité populaire, la F.R.A. a connu une expansion géographique aux dimensions d'une diaspora arménienne planétaire. Englobée d'abord dans les tâches urgentes et primordiales d'organisation des réfugiés arméniens en Orient et en Occident, la F.R.A. a mis l'accent sur la résistance à l'assimilation, a maintenu vivante la conscience nationale arménienne. Elle seule n'a jamais renoncé aux objectifs de création d'une Arménie réunifiée et indépendante où s'accomplirait la réunion de la nation arménienne condamnée aujourd'hui à une dispersion forcée.

A.T.M.

## L'action du CDCA

Le Comité de Défense de la Cause Arménienne (Armenian National Committee), émanation de la F.R.A., est organisé, depuis 1965, dans toute la diaspora. Ses objectifs sont la reconnaissance et la condamnation du génocide arménien et les réparations qui en découlent. Il mène, pour cela, une action spécifique d'information auprès des masses arméniennes et des pays d'accueil. Sa première tâche a consisté à amasser des documents destinés à être exploités et publiés pour une meilleure connaissance du problème arménien. Outre les brochures ou films qui circulent dans le public, le C.D.C.A. donne des conférences dans tous les milieux et entretient des relations avec les élus, les personnalités politiques et la presse. Il se distingue dans l'organisation de la journée du 24 Avril et dans les ripostes urgentes à mener face à la propagande turque dans la presse ou les milieux diplomatiques du monde entier. C'est ainsi qu'en février 1979, le C.D.C.A., en s'appuyant sur une mobilisation des Arméniens, a obtenu un débat sur le bien-fondé de la mention du génocide arménien, dans un rapport d'une Commission de l'ONU, à Genève. Malgré les manœuvres de la Turquie, une écrasante majorité s'est prononcée en faveur des thèses arméniennes. Dans la récente campagne de manifestations turques, en Europe, contre la Cause Arménienne, le C.D.C.A. s'efforce de restituer la vérité historique, en réfutant toutes les informations tendancieuses de nature à discréditer les Arméniens.

Le C.D.C.A., en restant sur le terrain de la propagande et de l'action pacifique lutte pour créer les conditions du libre choix des Arméniens de vivre sur leur terre ancestrale et contre leur assimilation dans les pays d'accueil.

## 24 AVRIL

photo CDCA



Le 24 Avril 1915 marque, par l'arrestation et la disparition physique des intellectuels arméniens de Turquie, le début du génocide arménien ordonné par le gouvernement Jeune-Turc de 1915 (Talaat Pacha, Enver Pacha, Djemal Pacha) et exécuté sur tout le territoire de l'Empire Ottoman. Après le traumatisme de l'horreur et l'intégration des réfugiés dans les pays d'accueil, de journée de deuil national, le 24 Avril est devenu, au fil des années, la Journée Nationale de la Cause Arménienne. Aux quatre coins du Monde, même en Arménie soviétique, les monuments se multiplient et servent de concentration aux Arméniens recueillis, de plus en plus revendicatifs. Ces dernières années, les manifestations qui s'amplifient sur les places publiques, par le ralliement des différentes tendances, trouvent un terrain d'entente dans le refus d'accepter l'injustice faite aux Arméniens. Ils demandent la reconnaissance du génocide et sa réparation par la restitution des territoires spoliés.

## La Turquie manipule ses travailleurs

La clique du général Evren a franchi un nouveau cap dans sa politique fasciste. Elle a décidé de mobiliser les travailleurs turcs à l'étranger contre la Cause du Peuple Arménien. Tous les diplomates en poste en Europe ont reçu des consignes très strictes pour mener à bien cette opération d'envergure destinée ni plus ni moins à obtenir de la population turque un soutien à la politique des gouvernements d'Ankara vis-à-vis du Problème Arménien. La presse turque, qui a joué un grand rôle mobilisateur, a tenté de prouver la spontanéité des manifestations en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, au Danemark et en France, en particulier. Sur notre sol, des rassemblements se sont produits à Montargis, à Rouen, à Caen, à Strasbourg, à Saint-Etienne, à Saint-Chamond, à Cherbourg, à Paris, à Rennes, etc. et à Lyon, surtout, où des témoins ont relevé des slogans appelant au meurtre ; ceux-ci étaient repris en langue turque par l'ensemble des manifestants qui refusaient d'en donner la traduction.

Le Comité de Défense de la Cause Arménienne ne pouvait admettre cette grave provocation que les autorités turques avaient savamment orchestrée. Un tract, distribué aux Lyonnais, falsifiait de la façon la plus éhontée, la réalité historique du génocide et proférait de véritables menaces à l'encontre des Français d'origine arménienne.

Dans une conférence de presse, le C.D.C.A. a mis l'accent sur les agissements fascistes d'un gouvernement qui s'est permis d'utiliser des travailleurs à l'étranger pour accuser les Arméniens, leur Cause et tous ceux qui les soutiennent. : " *Le 21 Mars 1981, le Consul de Turquie à Lyon, sortant de son obligation de réserve, orchestre une manifestation ayant pour prétexte le terrorisme arménien mais qui s'est traduite par une attaque de la France et de la Cause Arménienne. Sans revenir sur la question du génocide arménien, que la Turquie ne peut plus nier, mais dont elle s'emploie à déformer et minimiser la réalité et les conséquences, nous ne pouvons tolérer des actes et déclarations destinés à discréditer la Cause Arménienne et exercer des pressions sur la France. Il est inadmissible que des représentants d'une puissance étrangère fasciste déposent une gerbe au Monument des Résistants et Déportés Français et alliés et que des parlementaires représentant la Nation Française soient l'objet d'insinuations injurieuses. Il est intolérable qu'une pareille ingérence dans les affaires internes de la France puisse s'exercer et soit autorisée par les Pouvoirs Publics... Nous dénonçons cette opération de la Turquie qui manipule ses travailleurs sur notre territoire national. Nous récusons toutes les déclarations de la Turquie qui tendent à escamoter le droit du peuple arménien à demander justice et réparations... Devant la légitime intensification de nos revendications pacifiques, la Turquie utilise les prétextes du terrorisme arménien, dont elle porte l'entière responsabilité, pour continuer une politique visant l'élimination totale des Arméniens.*

Devant ces faits, nous, citoyens français d'origine arménienne, demandons au gouvernement français le renvoi du Consul de Turquie "

## 80.000 Arméniens en otage

Le général Evren a récemment fait des déclarations pour demander aux membres de l'opposition, exilés à l'étranger, de regagner la Turquie, sous peine d'être déchus de la nationalité turque. D'autre part, il tentait de rassurer, sinon l'opinion publique, du moins ces exilés, en affirmant que la torture n'est pas une pratique courante en Turquie.

Gageons que très peu de ces opposants retourneront dans leur pays ! En effet, ces paroles apaisantes ne leurrent personne. L'histoire de l'Empire Ottoman et de la République Turque n'est qu'une continuité dans la duplicité, la violation des libertés et du droit des minorités.

Après avoir utilisé les Kurdes contre les Arméniens, la Turquie écrase maintenant toute velléité de renouveau du nationalisme Kurde. Depuis quelques semaines, le gouvernement procède à l'arrestation massive d'opposants kurdes. Plus de deux mille trois cents militants du Parti Révolutionnaire du Kurdistan sont actuellement en prison.

Quant à la minorité arménienne, contrairement aux clauses du Traité de Lausanne (1923) garantissant aux minorités chrétiennes la liberté de culte et le libre développement de leur culture, les entraves et les brimades sont autant de difficultés dressées par l'administration turque. Les contraintes imposées sont telles, qu'il est très difficile, voire impossible, aux enfants arméniens de fréquenter les écoles arméniennes. En effet, il est interdit aux enfants non-musulmans de s'inscrire dans un

# Le bouclier turc ?

La Turquie détient une position stratégique de premier plan pour l'OTAN et constitue un bouclier de l'Occident face à l'URSS. Telle est la vision que toutes les diplomaties ont de ce pays et que tous les moyens d'informations tentent de maintenir et de consolider dans l'opinion publique.

Cette certitude correspond-elle à la réalité ?

La Turquie est un Etat en crise permanente : crises politiques sur lesquelles il est inutile d'insister, crise sociale qui se manifeste par des inégalités toujours plus grandes, crises ethniques causées par le refus permanent du pouvoir central de considérer les disparités raciales, mais surtout, crises économiques qui mettent le pays en totale faillite et font vaciller chaque fois toute la stratégie occidentale. Chargé d'organiser, pour le compte de l'OCDE, l'aide exorbitante de 3 milliards de dollars consentie à la Turquie en 1980, le ministre allemand des finances M. Hans Matthöffer, reconnaît que cette dernière " a perdu la base économique de sa capacité de défense et n'est plus en état de faire front au potentiel d'agression soviétique ". Enorme contradiction où l'Occident doit assurer la protection de son propre bouclier et se substituer à sa mission !

Mais il y a plus grave.

Lorsque le gouvernement américain suspend ses livraisons d'armes à la Turquie à la suite de l'invasion de Chypre, la Turquie décide de passer toutes les bases américaines sur son sol, sous commandement turc et elle ferme purement et simplement les quatre bases les plus importantes pour la surveillance de l'URSS.

Malgré cela, l'embargo est levé, en 1979 ; cela ne suffit pas au gouvernement turc qui subordonne l'autorisation du survol de son territoire par des avions américains U2 à l'accord de l'URSS ! Juillet 1979, refus de l'Union Soviétique. En conséquence, le chef d'Etat-major des armées, le général Evren, informe que les avions américains ne sont pas autorisés à surveiller les Soviétiques par le survol du territoire turc. L'appartenance de la Turquie à l'OTAN apparaît donc comme des plus fragiles. Les Turcs viennent de montrer ces dernières années, que la défense de l'Occident leur importait peu, face à la défense de tel ou tel aspect de leur politique outrageusement nationaliste. Il est temps de s'interroger sur les avantages retirés de l'alliance turque.

Il est temps de se rendre compte que cette alliance est un marché de dupes, dans lequel l'Occident a mal choisi son bastion.

Papken Garabédian

## Le Kémalisme ou le mythe de la démocratie

Considérée comme une démocratie occidentale, la Turquie est membre de l'OTAN, du Conseil de l'Europe, de l'OCDE. Elle revendique le droit d'entrer dans le Marché Commun. L'Occident ne lui ménage pas son aide financière très massivement consentie. Or, cette aide est considérée car la démocratie turque est un mensonge. Le récent coup d'Etat militaire nous incite à nous rappeler ce que les Etats occidentaux ont mis tant de soins à " oublier " : la suite ininterrompue des atteintes à la pratique démocratique qui sont la caractéristique de la république turque créée par Mustafa Kémal et qui expriment sa véritable nature, étrangère à l'Occident et à l'Europe.

Les libertés démocratiques sont marquées par les origines de la république. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, c'est une dictature sans fard qui gouverne, s'appuyant sur un régime de parti unique, instrument docile du pouvoir totalitaire de Mustafa Kémal. Ce parti, créé en 1923 par Atatürk qui venait de parachèver le génocide de 1915 en faisant massacrer près de 200.000 Arméniens de 1919 à 1922, reste au pouvoir de la date de sa fondation jusqu'en 1950. Cette formation prend ses racines chez les " Jeunes Turcs " si tristement célèbres et choisit la tendance bourgeois-nationaliste. Il adopte le capitalisme national turc comme doctrine économique, le racisme comme idéologie sociologique et la bureaucratie comme style de direction. Déjà en 1919, Kémal, qui faisait partie de la clique " Jeune-Turc " Union et Progrès, se pose comme le défenseur du " sol musulman souillé par les chrétiens impies ". Après la victoire du kéralisme, il déclare publiquement : " un Turc vaut tout l'univers ".

De 1925 à 1938, Kémal et son parti au pouvoir, organisent et font massacrer plus d'un million de Kurdes.

Si la proclamation de la république reste l'innovation la plus marquante, elle se concrétise en fait par une dictature du



" Chef éternel " ; en 1936, le kéralisme flirte avec le fascisme européen : le président et les préfets sont en même temps chefs du parti, la grève et les syndicats sont interdits...

Après 1945, sous la pression américaine, la création de nouveaux partis politiques est autorisée : de ce jour commence l'ambiguïté et le mensonge de la démocratie turque.

Le pluralisme des partis introduit la possibilité d'un débat politique tranché par le suffrage universel, mais il n'est, en réalité, qu'un habillage de la dictature turque à destination de l'opinion publique occidentale. Car les déviations par rapport à la tendance totalitaire originelle sont brisées par les interventions habituelles de l'armée :

1961, coup d'Etat militaire du général Gursel, 14 hommes politiques sont condamnés à mort, Menderès est exécuté.

1971, le Haut commandement militaire dicte au pouvoir politique la conduite à tenir et impose l'état de siège à tout le pays.

Février 1980 : avec leurs blindés, plusieurs milliers de soldats turcs donnent l'assaut à une usine de la ville d'Izmir, occupée par ses ouvriers en grève : morts, blessés, arrestations. La grève n'est pas considérée comme l'expression d'une lutte sociale, mais comme celle d'une politique de destruction du pays : elle n'est donc que le fait des traîtres.

Septembre 1980 : le général Evren prend le pouvoir. L'application de la Constitution est suspendue. Le chef de la Turquie présente l'armée comme " l'image des idéaux kéralistes et de l'amour de la patrie, face aux traîtres créateurs d'anarchie qui seront écrasés sous le poing exterminateur des forces armées et noyés dans le bain de sang ".

Amnesty International dénonce la torture en Turquie et affirme qu'elle est devenue générale et systématique.

Suite de la col. 1

autre collège que celui de leur quartier. D'autre part, la nomination des professeurs étant soumise à l'approbation de l'administration, les cours sont souvent suspendus pendant plusieurs mois car les dossiers sont soigneusement " oubliés " dans les tiroirs de l'administration.

Quant aux biens communautaires, ils sont purement et simplement confisqués. A côté de ces tracasseries administratives, qui sont, en soi, une grave atteinte aux libertés, la communauté arménienne de Turquie vit dans une insécurité continue : en représailles aux événements extérieurs (commémoration du génocide, attentats arméniens, débats sur le génocide arménien à la Commission des droits de l'Homme à l'O.N.U...) les attentats contre les évêchés, les églises, les écoles, incendies de domiciles ou de boutiques sont devenus pratique courante de la part de la population musulmane.

Faut-il rappeler que, dans la nuit du 5 au 6 septembre 1955, des émeutes favorisées par les autorités avaient détruit tous les magasins et saccagé toutes les églises des Grecs et des Arméniens d'Istanbul, et que, récemment encore, une bande de fanatiques Turcs, débarquant sur une île où vivent des Arméniens, s'est ruée sur eux en appelant au meurtre ? Dernièrement, dans le journal " Hürriyet ", la presse turque elle-même réclame vengeance en incitant la population au massacre des " Givour " (Infidèles).

Sous des prétextes les plus fallacieux, les emprisonnements d'Arméniens se sont multipliés ces dernières années. Il est vrai que la Turquie dispose de 80.000 otages tout désignés pour répondre des attentats et de la nouvelle dimension que prend le Problème Arménien.

Ce n'est pas un hasard si les Arméniens qui fuient la Turquie sont accueillis en France sous le statut de réfugiés.

La menace permanente qui pèse sur les Arméniens de Turquie n'est pas surprenante, car si la politique suivie par les chefs d'Etat turcs, qu'ils se nomment Abdul Hamid, Talaat, Mustapha Kémal, Ecevit, Evren, diffère en un certain nombre de points, elle possède néanmoins un dénominateur commun : la haine raciale et religieuse envers les Arméniens.

M.G.

## Arrestations fascistes en Turquie

Moins d'un mois après leur putsch, les militaires turcs ont frappé d'un grand coup la communauté arménienne d'Istanbul, en procédant à l'arrestation d'une quinzaine de notables, responsables précisément des trois secteurs d'activités (enseignement, religion et social) que les gouvernements turcs ont toujours tenté de combattre.

Cette politique d'intimidation fait partie de l'opération " coup de poing " menée par les nouveaux maîtres d'Ankara, qui ont cependant choisi de garder en otage un prêtre, en le condamnant à quinze ans de prison. Il s'agit du Père Manuel Yergatian. Celui-ci ignore, plus de sept mois après son arrestation, les vraies raisons de son incarcération. Des traces de torture ont été relevées sur son corps et les organismes humanitaires internationaux, immédiatement alertés, n'ont pas été, à ce jour, autorisés à obtenir la moindre information.

Avec l'arrestation arbitraire du Père Manuel Yergatian, les Arméniens de Turquie reçoivent un " sévère avertissement " pour décourager toute velléité d'activité communautaire. La répression en Turquie vient d'atteindre une nouvelle dimension.

Il semble que la coupe est pleine. Le 1er octobre 1980, l'Assemblée du Conseil de l'Europe demande au régime du général Evren de rétablir la démocratie, faute de quoi une procédure d'exclusion de la Turquie serait mise en œuvre. L'avertissement a été repris le 29 janvier 1981, où, dans une résolution, le Conseil de l'Europe constate que la Turquie n'est plus un Etat démocratique, ce qui rend son maintien contradictoire au Conseil de l'Europe.

L'affaire sera examinée en mai 1981, au sein de l'Assemblée européenne. D'ici là, quel compromis sera trouvé, quelle raison d'Etat sera invoquée pour justifier la présence d'un régime fasciste au sein de nos démocraties européennes et la discrétion imposée à tous les organes de presse européens sur cette réalité ?

A. Mikaélian